

## CONVOCAATION

### INTER-LIGUES U15G – U17G Futsal (VICHY)

<b>Lieu de convocation</b>	L'Astragale – 15 rue Ernest Champeaux – 21 000 Dijon
<b>Date - Début</b>	Vendredi 17 Avril 2026 à 16h30
<b>Dislocation - Fin</b>	Dimanche 19 Avril 2026 → voir en pièce-jointe le plan de retour

### HEBERGEMENT – RESTAURATION

L'intégralité des repas et de l'hébergement sont pris en charge par la ligue BFC et la Fédération Française de Football dans le cadre de l'inter-Ligues.

### ENCADREMENT

<b>Responsable U15G</b>	M. Damien Melicque (07.56.38.43.14) – dmelicque@district71.fff.fr
<b>Responsable U17G</b>	M. Louis MOUGIN (06.73.53.60.99) – lmougin@haute-saone.fff.fr
<b>Administratif</b>	Mme. Dominique DAROSEY (03.73.63.01.66) - ddarosey@lbfc.fff.fr

### LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS

Voir Liste – Merci de prévenir votre responsable de sélection et le service administratif en cas d'absence.

### DEPLACEMENTS

A la charge des familles ou des clubs aux points précisés dans le plan de transport.

### DOCUMENTS à FOURNIR à renvoyer à [ddarosey@lbfc.fff.fr](mailto:ddarosey@lbfc.fff.fr) pour le 14 Avril

- Autorisation parentale FFF à renvoyer par mail à [ddarosey@lbfc.fff.fr](mailto:ddarosey@lbfc.fff.fr)
- Fiche Médicale FFF à renvoyer par mail à [ddarosey@lbfc.fff.fr](mailto:ddarosey@lbfc.fff.fr)
- **Apporter la copie** des 3 derniers bulletins scolaires : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024/2025 & les 2 premiers trimestres 2025/2026.

### TENUE

- Les joueurs devront obligatoirement se munir :
- venir avec le survêtement de leur club & de leur équipement de Futsal complet
  - Nécessaire de toilette, dont serviette (douche obligatoire)
  - Une gourde
  - Une paire de claquettes



## Extrait de l'article 28 des Règlements Ligue : sélections

1. Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, une sélection, une rencontre Inter-Ligue est à la disposition de la LBFCF,

2. La Ligue devra convoquer les joueurs au moins huit jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

3. Il est tenu de répondre aux convocations qui lui sont adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) Si le joueur convoqué est malade ou empêché, il ou à défaut son responsable légal doit, avertir, par écrit et dans les plus brefs délais, si besoin en complétant cet écrit par un appel téléphonique, personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le cadre technique responsable de la sélection concernée, qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, en fournissant obligatoirement tout justificatif attestant de cet état de fait,

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres officielles de son club.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club.

c) Pour toute absence signalée moins de 48h avant le début du rassemblement, le club se verra dans l'obligation de régler les frais d'hébergement et de nourriture, (sauf cas de force majeure ou motif retenu comme légitime par la commission compétente),

d) Sont en outre applicables les dispositions de l'article 209, notamment dans le cas où le Club a conseillé au joueur de s'abstenir de répondre favorablement à la convocation,

e) Ces sanctions sont prononcées par la Commission Régionale Technique et sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel.

4. Sauf dispositions particulières, le joueur convoqué ne peut également disputer une rencontre officielle ou amicale dans les deux (2) jours qui précèdent la date du match pour lequel il a été sélectionné.

5. Le club qui a fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.

6. Un club pourra obtenir le report d'un match officiel s'il a au moins deux (2) de ses joueurs sélectionnés ou un (1) joueur s'il s'agit du gardien de but au niveau régional ou national. Le report pourra être accordé sur sa demande écrite après décision de la Commission compétente.



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Nous vous rappelons que cette convocation est adressée directement au club d'appartenance qui a l'obligation d'en informer les licenciés et les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressée est mineure.**

Si la personne convoquée est malade ou empêchée, elle ou à défaut son responsable légal doit, avertir, par écrit et dans les plus brefs délais, personnellement ou par l'intermédiaire de son club, Madame Dominique DAROSEY ([ddarosey@lbfc.fff.fr](mailto:ddarosey@lbfc.fff.fr)), qu'elle est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, en fournissant obligatoirement tout justificatif attestant de cet état de fait.

La Ligue décline sa responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur (espèces monnayées, chèques, cartes de paiement, papiers d'identité, bijoux, téléphones, etc ....) pendant toute la durée du rassemblement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Paul GUERIN,**



**Conseiller Technique Régional**

**Destinataires :** @ clubs des joueurs, Encadrement, Arbitre

**Copie :** @ CTD PPF – CA – ETR – V. GAY – J. LEVEQUE – C. BOIVIN – Districts



### INFORMATIONS :

Pour accéder au site, les parents devront prendre contact avec le responsable de la sélection en amont (qui transmettra au chef de délégation).

### PROGRAMME DES INTER-LIGUES :

FFF Futsal INTER LIGUES FUTSAL SITE A 4 ÉQUIPES	JOUR 1		JOUR 2	
	U17	U15	U17	U15
Arrivée des délégations				
DÉJEUNER				
14h00 : OUVERTURE				
15h30 U17 : A / B		15h30 U15 : C / D		10h00 U17 : B / D
18h45 U17 : C / D		16h45 U15 : A / B		10h00 U15 : A / C
18h30 : réunion staffs U17		18h30 : réunion présentation Pôle France Futsal		11h00 U17 : A / C
19h30 : réunion présentation projet de jeu FFF		19h30 : réunion staffs U15		14h00 U17 : A / D
DÉJEUNER				
16h15 : réunion technique staffs				
16h45 : CLOTURE 17h00 : DISLOCATION				
DINER				
21h00 : intervention médicale ?				

### DÉLÉGATIONS PRÉSENTES :

INTERLIGUES Futsal		
Date : 18 et 19 Avril 2026	Date : 15 et 16 Avril 2026	Date : 20 et 21 Avril 2026
<b>ORGANISATEUR : AUVERGNE RHONE ALPES</b>	<b>ORGANISATEUR : PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>ORGANISATEUR : GRAND EST</b>
AUVERGNE RHONE ALPES	PAYS DE LA LOIRE	GRAND EST
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BRETAGNE	CORSE
MEDITERRANEE	CENTE VAL DE LOIRE	HAUTS DE FRANCE
OCCITANIE	NORMANDIE	PARIS ILE DE FRANCE
	NOUVELLE AQUITAINE	

